**G R O U P E  B R U X E L L E S  L A M B E R T**
Société Anonyme
Siège social : avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0407.040.209 – RPM Bruxelles

Les actionnaires et les obligataires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 avril 2017, à 15 heures, au siège social (Auditorium Jacques Thierry, niveau - 1), avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles.

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE 2016**

**2. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016**

2.1. Présentation des états financiers consolidés au 31 décembre 2016.
2.2. Approbation des comptes annuels sociaux au 31 décembre 2016.

**3. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

3.1. Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

3.2. Proposition de donner décharge aux Administrateurs de la société COFINERGY, absorbée par GBL le 26 avril 2016, pour leur mandat exercé pendant la période écoulée entre la date de clôture du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés, soit le 31 mars 2016, et la date de transfert du patrimoine de COFINERGY à GBL, soit le 26 avril 2016.

**4. DECHARGE AU COMMISSAIRE**

4.1. Proposition de donner décharge au Commissaire pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

4.2. Proposition de donner décharge au Commissaire de la société COFINERGY, absorbée par GBL le 26 avril 2016, pour son mandat exercé pendant la période écoulée entre la date de clôture du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés, soit le 31 mars 2016, et la date de transfert du patrimoine de COFINERGY à GBL, soit le 26 avril 2016.

**5. NOMINATIONS STATUTAIRES**

5.1. Nomination d'Administrateurs
Proposition de nommer en qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans Laurence Danon Arnaud et Jocelyn Lefebvre.

5.2. Renouvellement de mandats d'Administrateur
Proposition de procéder à la réélection en leur qualité d'Administrateur pour un terme de quatre ans de Victor Delloye, Christine Morin-Postel, Amaury de Seze, Martine Verluyten et Arnaud Vial dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

5.3. Constatation de l'indépendance d'Administrateurs
Proposition de constater, conformément à l'article 526ter du Code des Sociétés, l'indépendance des Administrateurs suivants :

- Laurence Danon Arnaud
- Christine Morin-Postel
- Martine Verluyten

et ce, sous réserve de leur nomination en qualité d'Administrateur visée au points précédents. Ces personnes répondent aux différents critères mentionnés dans l'article 526ter du Code des Sociétés et repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise de GBL.

## 6. RAPPORT DE REMUNERATION

Proposition d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.

## 7. PLAN D'INTERESSEMENT A LONG TERME

7.1. Proposition d'approuver le plan d'options sur actions, visé dans le rapport de rémunération, en vertu duquel les membres du Management Exécutif pourront recevoir en 2017, des options portant sur des actions existantes d'une sous-filiale de la société. Ces options pourront être exercées à l'échéance d'une période de trois ans après leur attribution conformément à l'article 520ter du Code des Sociétés et à condition que le TSR à cette date anniversaire atteigne au moins 5 %. Cette condition devra également être remplie à chaque date anniversaire ultérieure pour les exercices de chaque année suivante, le TSR portant chaque fois sur la période écoulée depuis l'attribution. Le plan d'options 2017 bénéficiera également aux membres du personnel.

7.2. Pour autant que de besoin, proposition d'approuver toutes clauses du plan précité et toutes conventions entre la société et les détenteurs d'options, conférant à ces détenteurs le droit d'exercer leurs options avant l'échéance de la période de trois ans précitée en cas de changement de contrôle de la société, conformément aux articles 520ter et 556 du Code des Sociétés.

7.3. Proposition de fixer la valeur maximale des actions sous-jacentes aux options à attribuer au Management Exécutif en 2017, dans le cadre du plan précité, à EUR 7,74 millions.

7.4. Rapport du Conseil d'Administration établi en vertu de l'article 629 du Code des Sociétés, concernant la garantie visée à la proposition de résolution suivante.

7.5. Conformément à l'article 629 du Code des Sociétés, pour autant que de besoin, proposition d'approuver l'octroi par GBL d'une garantie à une banque relative au crédit consenti par cette banque à la sous-filiale de GBL, ce qui lui permettra d'acquérir des actions GBL dans le cadre du plan précité.

**8. DIVERS**

* * *

## FORMALITES D'ADMISSION

**Pour assister et voter à l'Assemblée,** les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 536 du Code des Sociétés et à l'article 28 des statuts :

- **Les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent :

  - faire établir une attestation par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation :

    - constatant l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire dans les comptes du teneur de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation le mardi 11 avril 2017 à 24 heures, heure belge (la « **Date d'Enregistrement** ») ; et

    - indiquant leur intention de participer à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions pour lesquelles ils entendent prendre part au vote ;

  - et faire parvenir cette attestation au plus tard le mercredi 19 avril 2017 à 16 heures, heure belge, par courrier postal au siège social de la société (avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, à l'attention de Priscilla Maters) ou au guichet d'une agence d'ING en Belgique. Cette attestation peut aussi être envoyée par fax (+ 32 2 289 17 32) ou par courrier électronique (ag-av@gbl.be).

- **Les propriétaires d'actions nominatives** doivent :

  - être inscrits dans le registre des actions nominatives le mardi 11 avril 2017 à 24 heures, heure belge (la « **Date d'Enregistrement** ») ; et

  - faire connaître leur intention de participer à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions pour lesquelles ils entendent prendre part au vote, au plus tard le mercredi 19 avril 2017 à 16 heures, heure belge, par l'envoi par courrier postal au siège social de la société (avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, à l'attention de Priscilla Maters) d'une lettre écrite signée ou d'une procuration complétée et signée. Ces documents peuvent aussi être envoyés par fax (+ 32 2 289 17 32) ou par courrier électronique (ag-av@gbl.be).

**Seules les personnes qui sont actionnaires de la société à la Date d'Enregistrement et qui se sont conformées aux formalités indiquées ci-dessus sont autorisées à participer à l'Assemblée et à y exercer leur droit de vote.**

## NOUVEAUX POINTS OU PROPOSITIONS DE DECISIONS

Conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés et à l'article 30 des statuts, un ou plusieurs actionnaires qui possèdent ensemble au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

La demande (i) doit être accompagnée du texte, des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décision à porter à l'ordre du jour ; (ii) doit établir la possession de la fraction du capital social précitée à la date de la demande ; et (iii) doit indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle la société transmettra l'accusé de réception de la demande dans les 48 heures à compter de cette réception. La demande est adressée par courrier postal au siège social de la société (avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, à l'attention de Gérald Frère, Président du Conseil d'Administration) au plus tard le lundi 3 avril 2017. La demande peut aussi être envoyée par fax (+ 32 2 289 17 32) ou par courrier électronique (ag-av@gbl.be).

L'ordre du jour complété en fonction des demandes valablement formulées est publié au plus tard le lundi 10 avril 2017.

## QUESTIONS

Conformément à l'article 540 du Code des Sociétés, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée visée ci-dessus, peuvent également, dès la publication de la présente convocation, soumettre des questions écrites relatives aux points portés à l'ordre du jour aux Administrateurs et/ou au Commissaire. Ces questions doivent être envoyées par courrier postal au siège social de la société (avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, à l'attention de Gérald Frère, Président du Conseil d'Administration), par fax (+ 32 2 289 17 32) ou par courrier électronique (ag-av@gbl.be) et doivent parvenir au siège social de la société au plus tard le mercredi 19 avril 2017. Les actionnaires peuvent également poser des questions orales durant l'Assemblée relative aux points portés à l'ordre du jour.

## VOTE PAR PROCURATION

Conformément à l'article 547bis du Code des Sociétés et à l'article 28 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire. La désignation d'un mandataire doit être faite par écrit et être signée par l'actionnaire. Les actionnaires doivent faire parvenir leur procuration par courrier postal au siège social de la société (avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, à l'attention de Priscilla Maters), par fax (+ 32 2 289 17 32) ou par courrier électronique (ag-av@gbl.be) au plus tard le mercredi 19 avril 2017.

Les actionnaires souhaitant se faire représenter par un mandataire doivent respecter les formalités d'admission décrites ci-dessus.

Le formulaire de procuration est disponible sur le site Internet de la société (www.gbl.be).

## PROPRIETAIRES D'AUTRES TITRES

Les titulaires d'obligations peuvent assister à l'Assemblée avec voix consultative. Ils sont soumis aux mêmes formalités d'admission que celles imposées aux actionnaires.

## PREUVE D'IDENTITE ET DE POUVOIRS

Afin de pouvoir participer à l'Assemblée, les actionnaires ou détenteurs d'autres titres ainsi que les mandataires doivent prouver leur identité et les représentants de personnes morales doivent fournir une copie des documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, dans tous les cas au plus tard immédiatement avant l'ouverture de l'Assemblée.

## MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS

La présente convocation, le nombre total d'actions GBL émises et de droits de vote à la date de la présente convocation, les états financiers consolidés et les comptes sociaux au 31 décembre 2016, la liste des titres composant le portefeuille de la société à cette date, le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 (lequel contient des informations sur les droits des actionnaires dans la « Déclaration de Gouvernance d'Entreprise »), y compris le rapport de rémunération et les rapports du Commissaire, le rapport requis par l'article 629 du Code des Sociétés ainsi que le formulaire de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires, à partir de la publication de la présente convocation, au siège social de la société (avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles) les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la société (www.gbl.be), conformément à l'article 533bis, §2 du Code des Sociétés.

* * *

Les actionnaires qui contacteront la société par courrier électronique recevront un accusé de réception automatique. Si tel ne devait pas être le cas, les actionnaires sont invités à contacter la société au + 32 2 289 17 17.

Les actionnaires sont priés de se présenter si possible une heure avant l'heure de l'Assemblée afin de faciliter l'établissement de la liste de présences.

Le parking 2 Portes, Boulevard de Waterloo 2a, 1000 Bruxelles, est accessible gratuitement aux actionnaires, moyennant échange du ticket de parking à l'issue de l'Assemblée.

**Le Conseil d'Administration**